

de ne s'être pas présenté, à certaines dates déterminées, au registraire des sujets étrangers. L'honorable Juge Paterson, de Winnipeg, qui a entendu la cause, a rendu jugement dans les derniers jours de novembre et déclaré qu'il a été démontré que l'évêque ruthène avait précisément été dispensé de cette formalité et qu'il n'avait, par conséquent, pas même violé la formule d'un règlement. La Northwest Review du 6 décembre a publié un mémoire élaboré de l'affaire et le texte du jugement.

LETTRES DE MGR PROVENCHER A MGR IGNACE BOURGET

Lettre du 28 août 1849.

M. Laflèche est de retour, il se porte bien, mais il boîte du pied gauche, qu'il ne peut pas mettre à plat. Il n'a point de plaies, il se trouve mieux. Comment tout cela tournera-t-il? que Dieu le guérisse! je n'ai personne à mettre à sa place. Depuis l'hiver dernier, je l'ai fait grand vicaire, administrateur. Le père Aubert a les titres, il doit partir, il attend un successeur pour se mettre en route. Je n'ai pas encore donné les titres de M. Laflèche. Cette nomination n'est pas connue ici; ce qui n'empêchera pas que vous ne le mettiez sur votre calendrier, afin que j'aie l'air d'être comme les autres. Je demande sa guérison; demandez-la aussi. Je désire qu'il fasse son temps. En attendant les Oblats s'organiseront et probablement qu'il sera mieux que le coadjuteur de mon successeur soit Oblat, comme dans les autres corps de missionnaires. Que faire quand on n'a pas de clergé ni de moyen d'en former?

Un évêque de corps en tirera de son ordre et tout ira avec unité de vues. Si M. Laflèche peut accepter la mitre après moi, c'est l'homme qu'il faut pour la capacité, langues, etc., il pourra avoir pour coadjuteur le père Taché, homme de talent qui a fait de bonnes études, qui sait déjà les langues du pays, fort et robuste, capable de voyager, ce dont il a fait preuve. Mais alors je n'y serai plus. Je m'occupe seulement de me faire remplacer par un plus capable que moi. S'il avait l'âge compétent, on pourrait penser à lui, si M. Laflèche restait infirme; quod Deus avertat! Les Oblats pourront s'arranger en conséquence dans l'envoi de leurs sujets.

Lettre du 29 novembre 1849.

M. Laflèche est toujours boîteux, sans apparence de guérison. Il dessert la Prairie du Cheval Blanc. Il se complait dans ses infirmités, parcequ'elles l'empêcheront d'être évêque, charge qu'il aurait été difficile de lui faire accepter. Décidément, il ne faut plus penser à lui. Mon opinion, celle du révérend père Aubert et de M. Laflèche que j'ai fait grand vicaire et administrateur, est que cette charge doit retomber sur le révérend